

**VŒU DE SOUTIEN À L'ARMÉNIE ET À L'ARTSAKH**  
**PRÉSENTÉ PAR LES GROUPES DES ÉLUS SOCIALISTES ET APPARENTÉS, GÉNÉRATIONS SOCIAL ÉCOLOGISTE,**  
**COMMUNISTE ET CITOYEN, ENSEMBLE CITOYENS ! - CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE ET INDÉPENDANT ET**  
**RÉPUBLICAIN**

L'Artsakh (appelé aussi Haut-Karabagh) a depuis des millénaires connu guerres, invasions, massacres...

Joseph Staline en juillet 1921, a décidé avec le bureau caucasien du Comité central du parti bolchevik, le rattachement du Haut-Karabagh à la République socialiste soviétique d'Azerbaïdjan. A cette époque, le territoire est peuplé à 94 % d'Arméniens. En 1923 est constitué la région autonome du Haut-Karabagh, séparée de l'Arménie par un couloir azéri.

Avec la dislocation de l'empire soviétique, cette enclave arménienne a organisé un référendum et a proclamé son indépendance en 1991, comme toutes les entités fédérales de l'ancienne Union soviétique. La République du Haut-Karabagh a été proclamée sur la base du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

En octobre 2020, l'Azerbaïdjan lance une attaque contre le territoire de l'Artsakh : plus de 3900 civils et militaires arméniens sont tombés sous les bombes et les balles des Azéris et 7 districts (entourant le Haut-Karabagh) ont été perdus ou cédés. Sous l'égide de la Russie, un cessez le feu est signé le 10 novembre 2020.

Dans la nuit du 12 au 13 septembre 2022 c'est l'Arménie cette fois qui est attaquée lors d'une opération militaire de l'armée azérie. Cette agression, qui a coûté la vie de 207 Arméniennes et Arméniens, a aussi donné lieu à la destruction d'hôpitaux, d'écoles, de villages, et ce sont plus de 4000 personnes qui ont été évacuées vers le nord de l'Arménie. Ce sont aussi plus de 130 km<sup>2</sup> du territoire souverain de l'Arménie qui sont maintenant occupés par l'Azerbaïdjan.

Cette prise de contrôle par l'armée azérie, avec l'aide de soldats turcs et de mercenaires djihadistes, des territoires du Haut-Karabagh, est un véritable risque pour l'héritage culturel et patrimonial arménien de l'Artsakh. Plus de 1500 monuments Arméniens sont menacés (ponts médiévaux, musées et collections privées, églises...). Aujourd'hui, certains observateurs ne peuvent que constater les pillages, les destructions et les profanations (comme à Chouchi, ou encore Hadrout). Les Arméniens d'Arstakh connaissent viols, massacres, actes de tortures innombrables, comme le montrent les scènes filmées et diffusées par les soldats azéris sur les réseaux sociaux.

Tous ces actes montrent l'intention délibérée de l'Azerbaïdjan d'éradiquer la mémoire, la culture et enfin la présence arménienne de tout le territoire de l'Artsakh.

La résolution n°26 du 25 novembre 2020 du Sénat, porte sur les nécessités de reconnaître la République du Haut-Karabagh, nécessité appuyée par le rapport de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) et celui du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale de l'ONU (CERD) qui atteste de l'impossibilité arménienne à vivre librement en Azerbaïdjan : la sécurité et la liberté des population arméniennes du Haut-Karabagh ne sont plus garanties par la République d'Azerbaïdjan, qui n'hésite pas en plus à falsifier totalement l'histoire.

Nous sommes aujourd'hui obligés de reconnaître que le Groupe de Minsk (dont la France fait partie) a échoué à remplir ses missions. La France, au nom de l'Union Européenne, par ses liens historiques avec l'Arménie, doit pouvoir jouer un rôle majeur dans la solution politique et pacifique qui soit pérenne.

Le conseil de Clermont Auvergne Métropole, au nom des valeurs universelles de respect et des droits de l'Homme, valeurs qu'il a de tout temps défendues ouvertement :

- affirme son amitié avec le peuple arménien ;
- invite le gouvernement français à reconnaître la République du Haut-Karabagh et à protéger sa population et son patrimoine ;
- condamne la destruction des lieux culturels et le patrimoine arméniens par l'Azerbaïdjan ;

- demande au gouvernement d'apporter une aide humanitaire massive aux populations de l'Artsakh et demander aux instances internationales compétentes une commission d'enquête sur les crimes commis au Haut Karabagh ;

***Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :***

- d'émettre un avis favorable sur ce voeu.

Rapporteur désigné : Madame Claudine KHATCHADOURIAN-TECER